

**Association MISSION LOCALE AGGLOMERATION
ROUENNAISE**

33 AV CHAMPLAIN

76100 ROUEN

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Un partenaire

100%

avec vous !

Association MISSION LOCALE AGGLOMERATION ROUENNAISE
33 AV CHAMPLAIN
76100 ROUEN

Association déclarée à la préfecture de Rouen

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'Assemblée Générale,

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association MISSION LOCALE AGGLOMERATION ROUENNAISE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association MISSION LOCALE AGGLOMERATION ROUENNAISE à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 5.2.1 Changement de réglementation comptable » page 8 de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC n°2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

**RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES
PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT
D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de votre Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider votre Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

**RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

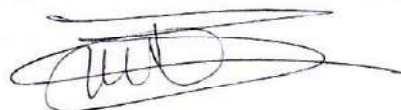
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Isneauville,
Le 24/06/2026

Le Commissaire aux Comptes,
SARL AGICOM
représentée par Cécile CHABBERT



Caroline MANIER
Signataire technique



Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	4 165	4 086	79	577
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	4 165	4 086	79	577
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 077 507	983 905	93 601	129 776
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	673 623		673 623	
	TOTAL	1 751 130	983 905	767 225	129 776
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	176 250		176 250	176 250
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	57 531		57 531	56 884
	TOTAL	233 781		233 781	233 134
Total (II)		1 989 077	987 991	1 001 086	363 488
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances ⁽²⁾				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	3 644 304		3 644 304	2 662 759
	Charges constatées d'avance	57 312		57 312	72 086
	TOTAL	3 701 617		3 701 617	2 734 845
Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	4 332 395		4 332 395	6 294 094
Total (III)		8 034 013		8 034 013	9 028 940
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		10 023 090	987 991	9 035 099	9 392 428
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)				

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	32 857	32 857
	Autres réserves	594 653	594 653
	Report à nouveau	5 025 420	4 053 792
	Excédent ou déficit de l'exercice	458 692	971 628
	Situation nette (sous-total)	6 111 624	5 652 932
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total (I)	6 111 624	5 652 932
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total (I bis)		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	1 056 229	1 056 487
	Total (II)	1 056 229	1 056 487
Provisions	Provisions pour risques	202 760	72 000
	Provisions pour charges		
	Total (III)	202 760	72 000
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71 157	58 043
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	835 146	1 054 474
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance	758 180	1 498 491
	Total (IV)	1 664 485	2 611 009
	Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	9 035 099	9 392 428
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	70 765	128 496
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	7 757 058	7 941 856
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public	20 000	19 000
	<i>Dons manuels</i>	20 000	
	<i>Mécénats</i>		19 000
	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés	1 056 487	1 604 047
	Autres produits	26 220	16 555
	Total des produits d'exploitation (I)	8 930 531	9 709 955
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	1 311 114	1 112 016
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	503 004	527 387
	Salaires	3 762 665	4 320 264
	Cotisations sociales	1 642 757	1 560 831
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	66 760	92 121
	Dotations aux provisions	130 760	27 000
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés	1 056 229	1 056 487
	Autres charges		53 808
	Total des charges d'exploitation (II)	8 473 291	8 749 918
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		457 240	960 036
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	5 761	12 429
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)	5 761	12 429
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)		
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		5 761	12 429
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		463 001	972 465

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V) Total		
Charges exceptionnelles (VI) Total		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII) Impôts sur les bénéfices (VIII)	4 308	837
Total des produits (I + III + V)	8 936 292	9 722 384
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	8 477 600	8 750 756
EXCÉDENT OU DÉFICIT	458 692	971 628
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	119 294	101 074
Bénévolat	25 856	30 237
TOTAL	145 150	131 312
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	101 787	87 308
Prestations en nature	17 507	13 766
Personnel bénévole	25 856	30 237
TOTAL	145 150	131 312

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

Table des matières

1	Objet social	4
2	Nature et périmètre des activités réalisées	4
3	Description des moyens mis en œuvre	5
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	7
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	7
4.2	Evènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes	7
5	Principes et méthodes comptables	8
5.1	Principes généraux	8
5.1.1	Règlement comptable	8
5.1.2	Dérogations	8
5.1.3	Principales méthodes retenues lorsqu'il existe un choix de méthode ou lorsqu'il n'existe pas de méthode explicite applicable à la transaction	8
5.2	Changements comptables	8
5.2.1	Changement de réglementation comptable	8
5.2.2	Changement d'estimation	9
5.2.3	Corrections d'erreur	9
6	Informations relatives aux postes du bilan	10
6.1	Actif immobilisé	10
6.1.1	Tableau des immobilisations – Cadre général	11
6.1.2	Tableau des amortissements – Cadre général	12
6.1.3	Informations relatives aux titres immobilisés	13
6.2	Actif circulant	13
6.2.1	Créances	13
6.3	Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice	13
6.3.1	Subventions et produits à recevoir	14
6.4	Fonds propres	14
6.4.1	Tableau de variation des Fonds propres	14
6.5	Tableaux de variation des provisions pour risques et charges	17
6.6	Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	17
6.7	Dettes	18
6.7.1	Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	18
6.7.2	Précisions sur certains postes de passif	19
7	Informations relatives au Compte de résultat	20
7.1.1	Produits de tiers financeurs	20
7.1.2	Honoraires des commissaires aux comptes	22
7.2	Contributions et charges des contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat)	22
8	Informations relatives à la fiscalité	23
9	Informations relatives à l'effectif	

10	Bilan et compte de résultat arrêtés et publiés au titre de l'exercice précédent	23
----	---	----

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'association dite "Mission Locale de l'Agglomération Rouennaise" créée le 10/10/1990 a pour but et rôle de :

- / De mettre en oeuvre un service de proximité pour l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes ;
- / De mettre en oeuvre un accompagnement global (emploi, formation, santé, logement mobilité, citoyenneté...) afin d'aider les jeunes à construire leur parcours d'insertion professionnelle et sociale. Cet accompagnement est renforcé pour les publics ayant le moins d'opportunités ;
- / De fédérer l'ensemble des acteurs locaux au service des parcours des jeunes dans tous les domaines de la vie quotidienne et de l'insertion, et de mobiliser les moyens de l'État, des collectivités territoriales et autres partenaires dans ce but ;
- / De proposer une offre de service aux employeurs locaux et acteurs économiques, et de les mobiliser pour les parcours des jeunes ;
- / De développer, en lien avec les partenaires, une ingénierie de projet pour expérimenter et innover dans le champ de la jeunesse, en vue de construire des réponses adaptées ;
- / D'observer le territoire et d'apporter une expertise sur les jeunes, leurs caractéristiques, leurs attentes et leur devenir, et de contribuer à l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes ;
- / De lutter contre toute forme de discrimination et d'exclusion.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2 Nature et périmètre des activités réalisées

- / 3 286 jeunes reçus en 1er accueil contre 3 250 en 2024
- / 8 383 jeunes accompagnés contre 8 518 en 2024
- / 14 quartiers prioritaires : 10 villes du territoire comprennent un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville : Canteleu, Darnétal, Grand couronne, Maromme, Notre Dame de Bondeville, Oissel, Petit Quevilly, Sotteville lès Rouen, Saint Étienne du Rouvray et Rouen. Les Hauts de Rouen sont classés en quartier de Reconquête Républicaine.

3 Description des moyens mis en œuvre

/ Le personnel

Pour mener à bien sa mission, l'association pourra procéder à toute embauche de personnel. Les salariés de l'association seront recrutés, nommés et révoqués par le Président ou par la Direction dûment mandatée.

/ Les services extérieurs

Pour atteindre ses objectifs et jouer son rôle, l'association a eu recours aux services et conseils de personnes ou organismes compétents pour apporter une aide méthodologique sous forme de consultation.

/ Les commissions spécialisées

Le Conseil d'Administration peut susciter la création de commissions spécialisées composées de membres de l'association : lesquelles pourront associer à leurs travaux des personnes susceptibles en raison de leur compétences, de concourir au but poursuivi. Les Présidents de ces commissions spécialisées sont choisis exclusivement parmi les membres du Conseil d'Administration.

/ Les ressources

- Cotisations annuelles versées par les communes, la Métropole Rouen Normandie ou les groupements de communes, dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale ;
- Subventions de l'Etat, de la Région, du Département, de la Métropole Rouen Normandie, des communes, des groupements de communes et des établissements publics et privés ;
- Remboursements de frais engagés pour la réalisation de prestations ou d'actions, conformément aux conventions signées ;
- Ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente ;
- Dons et legs autorisés par la législation en vigueur ;
- Perception de la taxe d'apprentissage.

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites aux paragraphes précédents sont les suivants :

- Investissements : 675 229 €
 - Acquisition des locaux : 645 161 €
 - Matériel informatique : 30 068 €
- Ressources humaines : La Mission Locale compte 128 ETP au 31 décembre 2025 contre 133 au 31 décembre 2024.
- Mouvements :
 - 9 entrées
 - 14 sorties

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

- Première application du règlement ANC 2022-06 lequel un changement de méthode comptable
- En novembre 2025, la Mission Locale a procédé à l'acquisition de locaux d'une superficie de 2 049 m² pour un montant de 645 161 €, financée sur ses fonds propres. Les frais d'acquisition afférents à cette acquisition s'élèvent à 89 329 €.

4.2 Evènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

5.1.1 Règlement comptable

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence :

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception des incidences liées à la première application de l'ANC 2022-06.
- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices

5.1.2 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation.

5.1.3 Principales méthodes retenues lorsqu'il existe un choix de méthode ou lorsqu'il n'existe pas de méthode explicite applicable à la transaction

Notre entité n'est pas concernée par un choix de méthode comptable.

5.2 Changements comptables

Aucun changement comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

5.2.1 Changement de réglementation comptable

La première application du règlement ANC N°2022-06 constitue un changement de méthode comptable.

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 220 000 €
21B rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

5.2.1.1 Première application du règlement ANC N° 2022-06

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03.

Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent (N-1) selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués au titre de la colonne comparative "Exercice N-1".

Le bilan et le compte de résultat tels qu'ils ont été arrêtés et publiés au titre de l'exercice précédent sont présentés au paragraphe 12 de cette annexe.

— Au niveau du compte de résultat :

- / Aucun impact, la Mission Locale ayant déjà anticipée en 2024, la suppression de la technique des transferts de charges.
- / Le poste « Salaires et traitement » est reclassé dans le poste « Salaires ».
Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ».
Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.

— Au niveau du bilan

- / Les charges constatées d'avance s'élevaient à 72 086 € au titre de 2024 et étaient présentées sur une ligne séparée de l'actif. Dans la colonne N-1, les charges constatées d'avance ont été reclassées dans la rubrique « Créances ».
Les charges constatées d'avance au titre de 2025 s'élèvent à 57 312 € et sont présentées dans la rubrique « Créances ».

5.2.2 Changement d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.2.3 Corrections d'erreur

Notre entité n'a comptabilisé aucune correction d'erreur significative.

6 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

6.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat ainsi que tous les coûts directement attribuables à la préparation de cet actif en vue de l'utilisation envisagée.

Le coût de production comprend toutes les dépenses pouvant lui être directement attribuées et qui sont nécessaires à la création, la production et la préparation de l'actif afin qu'il soit en mesure de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

L'amortissement est déterminé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 6.1.2 dans les deux premières colonnes du tableau.

Dépréciation des immobilisations des immobilisations incorporelles et corporelles

Une immobilisation est dépréciée lorsque sa valeur nette comptable est inférieure à sa valeur actuelle. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

A chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur, un test de dépréciation est effectué.

Les dépréciations sont rapportées au résultat quand les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. Par exception, les dépréciations comptabilisées sur le fonds commercial ne sont jamais reprises.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Les titres de participation, les autres titres immobilisés et les valeurs mobilières de placement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation des titres de participation est constatée lorsque leur valeur d'utilité représentant ce que notre entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir devient inférieur à la valeur comptable.

Une dépréciation des autres titres immobilisés et des valeurs mobilières de placement est comptabilisée lorsque le cours de bourse moyen du dernier mois ou leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés sont inférieurs à la valeur comptable.

6.1.1 Tableau des immobilisations – Cadre général

Rubriques	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	4 165			4 165
Immobilisations corporelles	1 047 420	703 710		1 751 130
Immobilisations financières	233 134	647		233 781
Total	1 284 719	704 357		1 989 076

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

6.1.1.1 Aménagement du cadre général – Développement de la colonne « Augmentations »

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			703 710		
Immobilisations financières			647		
Total			704 357		

6.1.2 Tableau des amortissements – Cadre général

Rubriques	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	4 ans	Linéaire	3 588	498		4 086
Immobilisations corporelles	4 ans à 5 ans	Linéaire	917 643	66 262		983 905
Immobilisations financières						
Total			921 231	66 760		987 991

6.1.2.1 Aménagement du cadre général – Développement de la colonne « Augmentations »

Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles		498		
Immobilisations corporelles		66 262		
Immobilisations financières				
Total		66 760		

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUX
RCS ROUEN B 394 967 806

6.1.3 Informations relatives aux titres immobilisés

Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus Brute	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
SARL Camping les Nénuphars	7 622	95 514	47%	176 250	115 425	17 566	0

6.2 Actif circulant

6.2.1 Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

6.3 Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances de l'actif circulant	3 644 304	3 586 224	58 080
Charges constatées d'avance	57 312	57 312	
Total	3 701 616	3 643 536	58 080

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 228 000 €
218 rue de la Ronce 78230 ISNEAUMONT
RCS ROUEN B 394 967 806

6.3.1 Subventions et produits à recevoir

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produit lors de la notification en tenant compte des conditions d'octroi résolutives ou suspensives.

Les subventions et produits à recevoir sont les suivants :

- Fonds européens FSE 2025	842 863
- Département FSL	26 936
- Département fonctionnement 2025	49 831
- Métropole PLIE 2021-2027	34 175
- Etat CPO /CEJ 2025	1 739 925
- Etat Accessibilité	10 000
- Etat CDC PIC PARE 76	129 124
- ARML Normandie ARS	5 940
- Pôle Emploi	2 120
- Etat groupement de créateurs	80 721
- Etat 2026	140 278
- Fonds européens 2026	539 905
- Autres	42 487
	3 644 305

6.4 Fonds propres

Les fonds propres de l'entité correspondent aux apports, affectations et excédents acquis à l'entité. Ils regroupent les ressources mises à disposition de l'entité de façon définitive ou conditionnelle et certaines ressources ayant un caractère durable.

6.4.1 Tableau de variation des Fonds propres

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves	32 857							32 858
Réserves pour projet associatif	305 000							305 000
Réserves de trésorerie	289 653							289 653
Report à nouveau	4 053 792	971 628						5 025 420
Excédent ou déficit de l'exercice	971 628	- 971 628		458 692				458 692
Situation nette (sous-total)	5 652 932			458 692				6 111 624
Fonds propres consommables								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	5 652 932			458 692				6 111 624

6.4.1.1 Réserves pour projet de l'entité

La réserve de 305 000 € a été constituée pour les projets suivants :

- Réfection des locaux du siège
- Installation du réseau informatique dans les locaux de Maromme
- Déménagement dans les nouveaux locaux de Darnétal (bureaux, cloisons...)
- Déménagement dans de nouveaux locaux en remplacement des locaux de l'AFPA (aménagement et installation)
- Achat de téléphones portables pour les conseillers
- Changement de logo

La prochaine Assemblée Générale devra statuer sur la réaffectation de cette réserve au regard des investissements et charges réalisés.

6.4.1.2 Fonds dédiés

Ces sommes sont rapportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation avec pour contrepartie les comptes d'utilisation de fonds dédiés, poste « *Utilisations des fonds dédiés* » dans les Produits au compte de résultat.

Variation des fonds dédiés issus de	Utilisation					A la clôture de l'exercice	
	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Montant global	Dont remboursement	Transferts	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	1 056 487	1 056 229	1 056 487			1 056 229	
TOTAL	1 056 487	1 056 229	1 056 487			1 056 229	

Lorsqu'une ressource inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'entité envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés »

Ces ressources concernent les contrats d'engagement jeune (CEJ) débutés en 2025 et se terminant en 2026.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
AG 2025
SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 304 607 800

6.5 Tableaux de variation des provisions pour risques et charges

Un tableau des provisions est présenté suivant le cadre général ci-dessous, suivi d'un détail « Aménagement du cadre général » indiquant la ventilation des dotations et des reprises.

	Montant au début de l'exercice	Constituti on par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprise s utilisées	Reprise s non utilisées	Reprise s par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provision risques organismes sociaux	72 000		12 000				84 000
Litiges			34 551				34 551
Rejet dépenses FSE 10%			84 209				84 209
Total	72 000		130 760				202 760

6.6 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite		371 130	371 130

L'association ne provisionne pas l'indemnité de départ à la retraite mais verse des fonds auprès d'une assurance retraite. Le montant des fonds collectifs disponibles au 31 décembre 2025 s'élève à 351 602 €.

Absence d'abondement complémentaire au titre de 2025.

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- Age de départ à la retraite présumé
- Taux d'actualisation : 3,96 %/ 3,38%
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 1%

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 800

6.7 Dettes

6.7.1 Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées				
Fournisseurs et comptes rattachés	71 158	71 158		
Dettes fiscales et sociales	835 147	835 147		
Produits constatés d'avance	758 180	758 180		
Total	1 664 485	1 664 485		

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNE ABB-30-1
RCS ROUEN B 394 967 806

6.7.2 Précisions sur certains postes de passif

6.7.2.1 Produits constatés d'avance

A la clôture de l'exercice, les produits constatés d'avance s'élèvent à 758 180 € contre 1 498 491 € au 31 décembre 2024.

Détail des produits constatés d'avance	2025	2024
Métropole FAJ part 2025		46 476
Métropole subvention 2025		552 282
Etat co design ton toit		27 198
Media formation	12 500	4 166
Etat Pare 76 AMI O2R	127 778	
Etat Revitalisation LINCOLN	20 000	
FSE superblock compétence		336 261
FSE boost emploi vert 2024		20 090
FSE boost emploi vert 2025		102 325
FSE boost emploi vert 2026	104 135	104 134
Département FSL 2026		121 180
Département 2026 fonctionnement		124 578
Etat accessibilité 2025		25 000
Etat media formation PARE	4 167	16 666
Etat groupement créateurs iti4	18 786	18 132
Etat Futur pro	324 199	-
Etat Solidarité Espresso	127 171	-
Accès mobilité	19 444	-
TOTAL	758 180	1 498 491

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUX ILE F
RCS ROUEN B 394 967 806

7 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés ;

Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;

Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature.

7.1.1 Produits de tiers financeurs

7.1.1.1 Concours publics et subventions d'exploitation

7.1.1.1.1 Concours publics

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

Les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions
- Les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné.

Le montant des concours publics s'élève à 17 358 € - Collecte de la taxe d'apprentissage

7.1.1.2 Subventions d'exploitation

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutives. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une

action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* ».

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 987 806

7.1.1.3 Tableau des subventions et concours publics

L'information sur les montants des concours publics et les subventions qui nous ont été octroyés dans l'exercice est présentée sous forme du tableau suivant

Nature du concours ou de la subvention	FSE	Etat	Métropole	Département Seine Maritime	Région Ndie	Pôle Emploi	Autres	Total
Concours publics							17 358	17 358
Subvention d'exploitation	708 344	5 410 896	620 069	245 758	304 275	401 818	48 540	7 739 700
Total	708 344	5 410 896	620 069	245 758	304 275	401 818	65 898	7 757 058

7.1.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Montant TTC
Afférents à la certification des comptes facturées	10 200
Afférents à la certification des informations en matière de durabilité	
Afférents aux services rendus autres que la certification des comptes	
Honoraires totaux	10 200

7.2 Contributions et charges des contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat)

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUX
RCS ROUEN B 344 967 808

Notre entité a décidé de comptabiliser les contributions volontaires en natures suivantes :

Nature de la contribution volontaire en nature	Méthode de valorisation	Montant
Mise à disposition de locaux 15 lieux d'accueil	Estimation des loyers en fonction de la superficie au m2 à défaut de réponse des communes	101 788 €
Mise à disposition de personnel	Estimation en fonction du salaire brut chargé d'un cn2 soit 24,21 €/heure	25 856 €
- 10 Bénévoles	106 heures	2 566 €
- 126 Parrains	962 heures	23 290 €
Agents d'entretien des locaux mis à disposition	Cout horaire chargé 19.41 €	17 507 €
Temps d'entretien annuels (10 locaux concernés)	902 heures	
Total		145 151 €

8 Informations relatives à la fiscalité

L'association n'exerce pas d'activités lucratives et n'est donc pas soumise aux impôts commerciaux.

9 Informations relatives à l'effectif

La Mission Locale comptait 133,15 salariés en Equivalent Temps Plein à l'ouverture de l'exercice. Le nombre d'ETP est passé à 131.27 au 31 décembre 2025.

10 Bilan et compte de résultat arrêtés et publiés au titre de l'exercice précédent

Bilan et Compte de résultat N-1 tels qu'arrêtés et publiés :

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUX (F)
RCS ROUEN B 394 967 806

Actif		Au 31/12/2024			Au 31/12/2023
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	4 165	3 588	577	1 075
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	4 165	3 588	577	1 075
Actif immobilisé	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Inst. techniques, mat. out. industriels	1 047 420	917 643	129 776	196 248
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	1 047 420	917 643	129 776	196 248
Actif immobilisé	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières ⁽²⁾				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés	176 250		176 250	
	Prêts				
	Autres	56 884		56 884	54 204
	TOTAL	233 134		233 134	54 204
	Total I	1 284 719	921 231	363 488	251 528
Actif circulant	Stocks et en cours				3 082
	Créances ⁽³⁾				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres	2 662 759		2 662 759	7 985 487
	TOTAL	2 662 759		2 662 759	7 985 487
Actif circulant	Trésorerie				
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	6 294 094		6 294 094	5 844 259
	Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	72 086		72 086	34 333
	TOTAL II	9 028 940		9 028 940	13 867 162
Actif circulant	Frais d'émission des emprunts III				
	Primes de remboursement des emprunts IV				
	Ecart de conversion Actif V				
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	10 313 659	921 231	9 392 428	14 118 691
Renvois	(1) Dont droit au bail				
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNE-NEVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

Passif		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	32 857	32 857
	Autres	594 653	594 653
	Report à nouveau	4 053 792	2 990 684
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	971 628	1 063 108
	Situation nette (sous-total)	5 652 932	4 681 304
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	5 652 932	4 681 304
Autres (fonds propres)	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total I bis		
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	1 056 487	1 604 047
	Total II	1 056 487	1 604 047
Provisions	Provisions pour risques	72 000	45 000
	Provisions pour charges		
	Total III	72 000	45 000
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 043	63 011
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	1 054 474	804 266
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie	1 498 491	6 921 062
	Produits constatés d'avance		
	Total IV	2 611 009	7 788 340
	Ecart de conversion Passif V		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	9 392 428	14 118 691
Régularités	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 220 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUX (76)
RCS ROUEN B 394 957 506

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	128 496	60 529
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	7 941 856	8 269 386
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats	19 000	1 000
	Legs, donations et assurances-vie		
Charges d'exploitation	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		116 453
	Utilisations des fonds dédiés	1 604 047	1 591 446
	Autres produits	16 555	9 803
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	9 709 955	10 048 618
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	1 112 016	1 232 501
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	527 387	486 439
	Salaires et traitements	4 320 264	4 473 979
	Charges sociales	1 560 831	1 572 923
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	92 121	93 357
	Dotations aux provisions	27 000	45 000
	Reports en fonds dédiés	1 056 487	1 604 047
	Autres charges	53 808	81 655
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	8 749 918	9 589 904
	I. Résultat d'exploitation (I-II)	960 036	458 714

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 250 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEF/IVILLE
RCS ROUEN B 344 967 300

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	12 429	8 463
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		12 429	8 463
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV			
2. Résultat financier (III-IV)		12 429	8 463
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		972 465	467 178
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		596 448
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V		596 448
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			596 448
Participation des salariés aux résultats		VII	
Impôts sur les bénéfices		VIII	
		837	518
Total des produits (I + III + V)		9 722 384	10 653 530
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		8 750 756	9 590 422
EXCÉDENT OU DÉFICIT		971 628	1 063 108
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature		101 074	110 494
Bénévolat		30 237	27 796
Total		131 312	138 291
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total			138 291

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
87 305
30 237
131 312
capital de 220 000 €
762301534
de la Ronce 8 394 063
RCS ROUEN

Association MISSION LOCALE AGGLOMERATION ROUENNAISE
33 AV CHAMPLAIN
76100 ROUEN

Association déclarée à la Préfecture de ROUEN

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

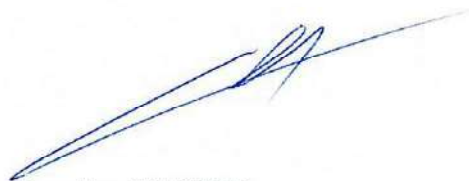
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Isneauville,
Le 24/06/2026

Le Commissaire aux Comptes,
SARL AGICOM
représentée par Cécile CHABBERT



Caroline MANIER
Signataire technique

